



Moniteur

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26080130

Déposé / Reçu le

16 JUIN 2026

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0203.430.576**

Dénomination

(en entier) : **Société Nationale des Chemins de fer Belges**
(en abrégé) : **SNCB**

Forme juridique : **Société anonyme de droit public**

Adresse complète du siège : **Rue de France 56 - 1060 Bruxelles**

Objet de l'acte : Prolongation du mandat d'un directeur général et de réviseurs

Extrait du PV du CA du 24 avril 2026

1. RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL (doc. CA 2026/64).

Conformément aux dispositions de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et des Statuts de la SNCB relatives à la nomination d'un membre du Comité de Direction, sur proposition de l'administratrice déléguée et suite à l'avis positif et unanime du Comité de Nominations et de Rémunération, compte tenu de la qualité et de l'évaluation positive de l'exercice par M. Renaud LORAND de son mandat en cours, compte tenu de la nécessité de continuité dans les négociations en cours dans le cadre du Contrat de Service Public et qui se prolongeront jusqu'en 2032 au sujet de la révision triennale, de la mid-term review et de la mise en concurrence progressive de la mission de service public, le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de M. Renaud LORAND en tant que directeur général Finance, par ailleurs en charge de la Stratégie & Legal, membre du Comité de Direction de la SNCB pour une durée de six ans, à partir du 1er janvier 2027.

Extrait du PV de l'Assemblée générale du 29 mai 2026

VIII. DESIGNATION DE REVISEURS POUR LE CONTROLE DES COMPTES STATUTAIRES ET CONSOLIDES DE LA SNCB – REMUNERATION.

L'Assemblée approuve, sur présentation du Comité d'Entreprise Stratégique, la prolongation pour les exercices comptables 2026 à 2028 du mandat de commissaire-réviseur pour la mission légale de contrôle externe des comptes statutaires et consolidés de la SNCB de :

- la SRL KPMG Réviseurs d'Entreprise, luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem . La SRL KPMG Réviseurs d'Entreprise désigne en qualité de représentant permanent, Monsieur Tanguy LEGEIN (numéro d'enregistrement : A02651) ;
- la SRL BDO réviseurs d'entreprises, Da Vincilaan 9-Box E.6 Elsinore Building – Corporate Village, B 1935 Zaventem. La SRL BDO réviseurs d'entreprises désigne, en qualité de représentant permanent, Monsieur Michaël DELBEKE (numéro d'enregistrement : A02323).

L'Assemblée générale approuve les honoraires annuels pour ce mandat, qui s'élèvent à 461.146 €2025 pour les deux cabinets ensemble, et qui seront indexés conformément aux dispositions du cahier de charges qui a servi à leur désignation initiale.

Sophie DUTORDOIR
Administrateur délégué

Renaud LORAND
Directeur général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/06/2026 - Annexes du Moniteur belge